



## AVIS PUBLIC

### EXAMEN D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SUIVANT :

Lot 4 010 075 sis au 100, route des Commissaires

Avis est par les présentes donné **QUE** :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge statuera sur une demande de dérogation mineure, au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le lundi 3 décembre 2018, à 19 h 00, à Place Saint-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge. Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes. Les dossiers sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

La dérogation mineure demandée pour le **100, route des Commissaires, lot 4 010 075**, à Pont-Rouge, est la suivante :

*« La nature et les effets de cette dérogation qui touchent le Règlement de zonage no 496-2015 visent à autoriser l'implantation d'une 2<sup>e</sup> entrée charretière à 7.00 mètres de distance de l'entrée charretière déjà existante sur le site, alors que la distance prévue entre deux entrées charretières, pour un terrain dont l'usage est autre que l'habitation, est fixée à 10 mètres. »*

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 2<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN 2018.**

La greffière,



Me Esther Godin